

Monsieur le député,

Le Président de la République a réaffirmé le 31 octobre, dans son discours devant la Cour européenne des droits de l'homme, son souhait que soit créée une agence nationale pour le travail d'intérêt général (TIG). Dans cette perspective, je souhaite vous confier ainsi qu'à Monsieur David LAYANI, président fondateur de *onepoint*, une mission de préfiguration de cette structure.

Le travail d'intérêt général est aujourd'hui une mesure d'alternative à l'incarcération, qui ne représente pourtant que 7 % des peines prononcées. S'agissant d'une sanction réparatrice, appliquée aux majeurs et aux mineurs, elle repose sur la participation active de la personne condamnée : son sens et son utilité sociale sont incontestés depuis son entrée en vigueur en 1984.

Peine conciliant la sanction et la réinsertion, le travail d'intérêt général est une mesure qu'il faut dynamiser dans le cadre du cinquième chantier de la justice sur le sens et l'efficacité des peines, lancé par la garde des sceaux, ministre de la justice, le 6 octobre dernier.

Je vous demande notamment d'identifier des leviers et de formuler des propositions concrètes afin de dynamiser le TIG, en diversifiant l'offre de places, en rendant plus fluide la connaissance des places disponibles par les acteurs concernés (plateforme accessible aux acteurs judiciaires et pénitentiaires, avocats, collectivités territoriales, établissements publics, associations et services de l'État, etc.) et en facilitant la coordination entre les acteurs. La structure de l'agence à mettre en place sera légère et ancrée dans les territoires, où elle travaillera en étroite collaboration avec les partenaires (services pénitentiaires d'insertion et de probation, juges de l'application des peines et parquets, collectivités d'accueil, etc.).

Dans le cadre du programme action publique 2022, le ministère de la justice s'est engagé dans un plan de transformation numérique afin d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité du service public de la justice aux justiciables et aux professionnels. Je souhaite que votre mission s'inscrive dans cette démarche, en proposant des solutions simples, mises en œuvre rapidement et, dans toute la mesure du possible, dématérialisées.

.../...

Monsieur Didier PARIS
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Vos travaux devront converger avec le calendrier des grands chantiers de la justice pour formuler des propositions utiles, en vue de l'élaboration du projet de loi de programmation de la justice. En conséquence, vous voudrez bien me remettre vos propositions d'ici au 30 janvier 2018. Vous pourrez pour cela vous appuyer sur les services du ministère de la justice, notamment la direction de l'administration pénitentiaire, la direction des affaires criminelles et des grâces et le secrétariat général.

Un décret vous nommera, en application de l'article LO. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Nicole BELLOUBET, garde des sceaux, ministre de la justice.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Edouard PHILIPPE